Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260601-2026CM06_DEL44-DE

DELIBERATION N°44-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 1er JUIN 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 22
- Ayant pris part à la délibération : 24

Date de convocation :

Mardi 26 mai 2026

Date d'affichage du compte rendu :

Question n°44 : Résidence Val de Chevré – Désignation de deux représentants élus pour le conseil d'administration

L'an deux mille vingt-six, le 1ER juin, à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain HARDY, premier adjoint.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Sylvain HARDY**	X		
Mme	**Doriane DUCLOS**	X		
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
Mme	**Gaëlle MALHAIRE**	X		
M.	**Anthony LECLERE**	X		
Mme	**Béatrice VANNIER**	X		
M.	**Jérémie DELAUNAY**		Abs	Sylvain HARDY
Mme	**Aurélie DORNIC**	X		
M.	**Didier LEHUGER**	X		
M.	**Pascal POIRIER**	X		
M.	**Richard FEVRIER**	X		
Mme	**Marie-Françoise DARTAIS**	X		
Mme	**Anne-Sophie PETIOT**	X		
Mme	**Angélique BEAULIEU**	X		
M.	**Julien GAUDIN**	X		
M.	**Jean-Alfred LEBLANC**		Abs	Thomas JOUANGUY
Mme	**Jeanne ALLAIN**	X		
Mme	**Chloé LUSSOT**	X		
M.	**Lenny RUFFAUT**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
M.	**Nicolas CAMO**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
M.	**Régis JAMBOIS**	X		
Mme	**Léna MASSIANI**	X		

Secrétaire de séance : **Madame Béatrice VANNIER**

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260601-2026CM06_DEL44-DE

44-2026 RESIDENCE VAL DE CHEVRE – DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS ELUS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal que la résidence Val de Chevré de la Bouëxière est un établissement public autonome, relevant de la fonction publique hospitalière, doté de la personnalité morale, soumis aux règles de la comptabilité publique (séparation comptable-ordonnateur).

Elle est composée depuis le 1er janvier 2026 d'un EHPAD (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes) accueillant 85 résidents et d'un Service Autonomie à Domicile (SAD « Vivre Chez Soi »), réunion du SSIAD de 65 places (62 places personnes âgées et 3 places personnes en situation de handicap) et du SAAD de Liffré-Cormier Communauté dont l'activité a été transférée à la Résidence.

Le conseil d'administration (article R. 315-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles) est composé de dix-huit membres ayant voix délibérative :

-Trois représentants de LCC, collectivité de rattachement de la Résidence dont un élu de la Bouëxière qui assure la présidence du conseil d'administration ;

-Deux représentants du conseil municipal de la Bouëxière ;

-Un élu de Liffré, commune d'implantation du SAD ;

-Trois membres du Conseil Départemental représentants les collectivités publiques contribuant au fonctionnement financier de l'établissement ;

-Quatre représentants des personnes accompagnées (deux résidents de l'EHPAD, un bénéficiaire du SAD et une famille de résidents)

-Trois représentants du personnel (un représentant des professionnels de l'EHPAD, un représentant du SAD et le médecin coordonnateur)

-Deux personnes désignées en fonction de leurs compétences

Concernant les représentants de la Bouëxière il est proposé que :

-Monsieur Jean-Marc Pellen assure la présidence du conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260601-2026CM06_DEL44-DE

-Madame Laurence Lize et madame Roseline Monnerie soient les deux représentantes du conseil municipal de la Bouëxière.

Monsieur Jean-Marc Pellen, madame Laurence Lize et madame Roseline Monnerie ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de désigner Monsieur Jean-Marc Pellen comme Président du conseil d'administration, et de désigner madame Laurence Lize et madame Roseline Monnerie représentantes du conseil municipal de la Bouëxière.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Marc PELLEN, Maire de La Bouëxière